

Jusqu'au 31 mars 1962, la province a versé \$9,490,230 en frais de défrichage et de défonçage. Cette somme comprend des travaux effectués pour la réalisation de six projets de colonisation qui comportaient le défrichage et le défonçage des terres sur environ 200 fermes avant leur location à bail.

**Alberta\*.**—La loi sur les ressources hydrauliques de l'Alberta accorde au ministère de l'Agriculture de vastes pouvoirs touchant le relevé des ressources hydrauliques de la province, et l'on a fait des relevés importants pour déterminer la répartition et l'étendue des ressources hydrauliques disponibles dans la province et leur utilisation la plus avantageuse à des fins d'irrigation, d'énergie et autres. Le Service des ressources hydrauliques du ministère provincial de l'Agriculture délivre les permis d'aménagement hydro-électrique et administre les travaux de construction dans plusieurs entreprises d'irrigation. Ce service délivre aussi les permis d'aménagement d'ouvrages d'irrigation et répartit les ressources hydrauliques pour fins d'utilisation domestique et d'irrigation. En outre, elle administre les zones de drainage, collabore à l'aménagement des citernes de la rivière La Paix et s'occupe d'ouvrages de protection des cours d'eau là où l'inondation pose un problème. Ces dernières années, le travail a été exécuté en bonne partie par le gouvernement fédéral en collaboration avec le gouvernement provincial.

C'est le Service hydrométrique du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales qui fait le mesurage des cours d'eau tandis que l'organisme chargé de la mise en valeur des ressources hydrauliques, relevant de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, fait les levés intéressant l'irrigation (voir pp. 454-457).

Les chiffres du tableau 4, traitant des terres irriguées en Alberta au cours de 1961, ne sont qu'approximatifs; bien que la superficie ait augmenté avec les nouvelles irrigations à la pompe, on observe aussi des réductions résultant de la reclassification des sols et du moins grand usage d'eau à cause de la précipitation naturelle. La déperdition et les alkalis influent de même sur la superficie déclarée irrigable. La statistique des petites entreprises privées d'irrigation n'a pas été insérée car l'approvisionnement d'eau en est incertain.

Le rapport brut de la superficie irriguée s'estime à 30 millions de dollars, bien que ce chiffre ne tienne pas compte de la valeur de l'eau fournie par les réservoirs. Cette valeur ne comprend pas non plus bon nombre d'autres postes de crédit qu'il est difficile d'évaluer, tels que l'usage de l'eau pour l'amusement qui, dans ces régions autrefois à demi arides, est particulièrement précieux, et la valeur du poisson pêché dans les réservoirs d'irrigation dont l'importance est reconnue. De nombreuses localités obtiennent toute leur provision d'eau pour la maison par les canaux d'irrigation.

\* Revu sous la direction du sous-ministre, ministère de l'Agriculture de l'Alberta.

**4.—Principales zones d'irrigation en Alberta, 1961**

District	Superficie irrigable	Superficie irriguée en 1961
	acres	acres
Entreprise des rivières Sainte-Marie et Milk.....	259,861	157,300
Zone d'irrigation Magrath.....	7,885	5,000
Zone d'irrigation Raymond.....	19,058	13,000
Zone d'irrigation Taber.....	32,100	30,747
Zone d'irrigation de l'Ouest.....	50,000	13,000
Zone d'irrigation de l'Est.....	250,000	189,421
Entreprise de la rivière Bow:		
Fédérale.....	94,783	71,140
Provinciale.....	35,217	9,463
Zone d'irrigation Mountain View.....	3,600	2,759
Zone d'irrigation Leavitt.....	4,631	1,542
Zone d'irrigation Aetna.....	8,303	1,800
Zone d'irrigation United.....	34,005	23,095
Zone septentrionale d'irrigation de Lethbridge.....	96,135	73,637
Zone d'irrigation Ross Creek.....	2,069	200
Zone d'irrigation Macleod.....	3,000	—
<b>Total.....</b>	<b>900,647</b>	<b>592,104</b>